

## EDITORIAL

### La Maison de l'Urbanisme fait le bilan après 1 an et demi d'activité ...



La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne est installée dans l'ancien logis de la ferme de l'abbaye de bénédictine de Saint-Hubert à Marloie. Il s'agit d'un bâtiment vieux de plus de 500 ans. Classée en 1988, la "Vieille Cense" a été acquise et restaurée par la Ville de Marche, et abrite également des locaux à vocation festive, associative et culturelle ainsi que des logements sociaux.

C'est au milieu de l'année 2004 que la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA) a vu le jour. Actuellement, six communes y adhèrent : Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Rendeux, Tellin et Tenneville. D'autres nous rejoindront, nous l'espérons, dans un proche avenir.

Son objectif principal consiste à assurer l'information et la sensibilisation d'un public le plus large possible aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Les premiers pas de la MUFA interviennent dans une période particulièrement propice. En effet, celle-ci a été - et est encore - particulièrement féconde en termes de changements législatifs. Plus que jamais, la quête d'informations est essentielle dans les matières qu'embrasse la MUFA.

Notre Newsletter, dont nous publions ici le premier numéro qui fait le bilan d'un an et demi d'activité, constitue un outil supplémentaire s'ajoutant à d'autres : site internet, colloques, ateliers,... Il contribuera à atteindre l'objectif fixé.

La MUFA se veut ouverte au plus grand nombre car l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont l'affaire de tous. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous suggérer d'aborder l'une ou l'autre thématique qui vous tiendrait particulièrement à cœur.

Benoît TRICOT  
Président de la MUFA

## RESA - CWATUP

### Une visite ministérielle à Libramont, des ateliers et des conférences ...



Ne dit-on pas qu'il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier? Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) a été très souvent modifié au cours des dernières années, et le Gouvernement wallon et son ministre du Développement territorial, M. André Antoine, y travaillent encore. Il n'est dès lors pas toujours facile pour les personnes confrontées à cette réglementation – fonctionnaires et mandataires communaux, architectes et géomètres, mais aussi particuliers – de suivre et de comprendre ces évolutions répétées. D'où l'ambition de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne d'agir comme courroie de transmission de ces informations au moyen d'ateliers destinés aux représentants communaux et de conférences plus largement ouvertes à tous.

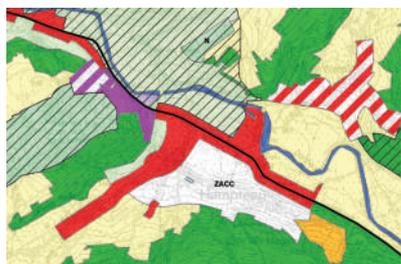


Premier évènement d'envergure dans ce domaine, la visite du Ministre André Antoine à Libramont le 21 juin 2005 – visite et conférence organisées en partenariat avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne (Attart) –, fut l'occasion de réunir plus de 200 personnes autour des évolutions du CWATUP contenues dans le décret-programme de relance économique et de simplification administrative (RESA) qui avait été voté et adopté quelques mois plus tôt. En effet, près des deux tiers des articles que comporte ce décret, ont modifié en profondeur le CWATUP. Plan de secteur, ZAD rebaptisées Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), ZADI, PCA, permis de lotir, permis d'urbanisme, petits permis, actes et travaux de minime importance soumis à déclaration urbanistique adressée à l'administration communale, sites de réhabilitation paysagère et environnementale, rôle et prérogatives du fonctionnaire délégué, rôle de la CCAT ... sont autant de points concernés par ce texte législatif. Le débat qui a suivi les exposés des différents intervenants fut riche de questions portant sur les zones agricoles, les ZACC et leur urbanisation ou non-urbanisation future, les permis de lotir, le contrôle de l'implantation des bâtiments dont l'implémentation posait question pour les administrations communales, ...



Une synthèse des débats est disponible sur notre site internet : [www.mufo.be](http://www.mufo.be) (Rubrique « Activités »).

## RESA - CWATUP



Poursuivant cette action, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne organise désormais des ateliers relatifs entre autres aux évolutions de la législation en matière d'urbanisme, et destinés prioritairement aux fonctionnaires et mandataires communaux des six communes partenaires de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. Trois ateliers ont eu lieu durant le premier semestre 2006. Le premier portait sur les travaux soumis à « petits permis » et à une déclaration urbanistique préalable. Le deuxième abordait la question des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), zones que l'on retrouve sur le territoire de la plupart des communes partenaires. Cet atelier fut l'occasion pour les fonctionnaires communaux présents d'échanger sur les projets et perspectives dans chaque commune et d'examiner les projets que nourrissent leurs homologues de la commune de Florennes en province de Namur. Le troisième atelier avait pour objet d'examiner un avant-projet de décret élaboré par le Ministre André Antoine et visant à clarifier mais aussi à faire réellement appliquer la législation sur les infractions et les sanctions en matière d'urbanisme. Désireux d'impliquer les communes dans la réflexion sur ce texte, le ministre a en effet sollicité leur avis, et c'était là l'occasion pour la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne de réunir ses communes partenaires autour de cette question. Une synthèse des travaux de cet atelier a été transmise au Ministre.

Parce que les évolutions du CWATUP ne concernent pas seulement les administrations communales chargées d'appliquer les règlements, la Maison de l'Urbanisme, profitant de la modification de la législation sur les permis, a également organisé en mars 2006, une conférence intitulée « Dans la jungle des permis et des primes ... ». Ce fut l'occasion de préciser aux près de 80 participants – architectes, particuliers, mandataires, ... - les différents types de permis relatifs à la construction d'un habitat et plus particulièrement la portée de la « déclaration urbanistique préalable », dispositif permettant de mettre en œuvre rapidement certains travaux de minime importance. Mais par ce que le volet réglementaire n'est pas le seul à intéresser le candidat bâtisseur et son architecte, nous y avons ajouté le volet « primes » puisque tant la Région wallonne que la Province de Luxembourg en offrent plusieurs et notamment celles visant à une amélioration des performances énergétiques des bâtiments et aux économies d'énergie. La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne continue de suivre de près l'actualité en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de mobilité, ... et projette déjà d'autres ateliers et conférences dans les mois à venir.

## ENERGIE

### Un cycle de conférences sur la performance énergétique des bâtiments en Wallonie ...



[www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)



En novembre 2005, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne et la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville ont organisé conjointement, leur premier cycle de conférences à Nismes et à Marche-en-Famenne. Elles ont bénéficié pour ces conférences de la collaboration de nombreux spécialistes wallons. Ces conférences ont attiré plusieurs dizaines des personnes. En deux séries de 4 séances, les multiples aspects de la problématique cruciale de la performance énergétique des bâtiments ont été abordés.

En effet, la raréfaction et la hausse des prix des sources d'énergie «traditionnelles», les émissions croissantes de CO<sup>2</sup>, un environnement à préserver, ... sont autant d'arguments en faveur d'un urbanisme et d'une architecture performants sur le plan énergétique. La directive européenne visant à une amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) – adoptée en décembre 2002 -, prévoit l'obligation pour les Etats membres de l'Union européenne d'établir une réglementation cohérente et globale en la matière pour 2006. En l'absence d'un tel texte en Wallonie, il est donc grand temps de s'atteler à la tâche, et le Gouvernement wallon s'emploie aujourd'hui à mettre sur pied une réglementation et une certification sur l'efficacité énergétique et le climat intérieur des bâtiments. Celle-ci imposera des conditions de maîtrise globale de l'énergie et du climat intérieur des bâtiments neufs et rénovés (habitations, bureaux, écoles, bâtiments publics, ...). Elle prendra ainsi en considération non seulement l'isolation et la ventilation des bâtiments, mais également les gains de chaleur solaire, la production interne de chaleur, l'éclairage, les installations de chauffage, de refroidissement et de production d'eau chaude sanitaire.

Mais au-delà de la réglementation à venir, la Wallonie se trouve aujourd'hui face à un second défi : induire chez les Wallons un comportement plus responsable en matière d'économie d'énergie en général, et de performance énergétique des bâtiments en particulier. Informer, sensibiliser, convaincre le citoyen de changer ses modes de pensée et de consommation, voilà qui est plus ardu que de produire des lois et des règles et d'allouer des primes. C'est un travail de sensibilisation de longue haleine.



Coordonnée par Jean-Sébastien Misson, historien de formation et passionné de patrimoine architectural, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne souhaite proposer régulièrement des activités sur le thème du patrimoine architectural et paysager en Famenne comme en Ardenne.

En 2005, elle a participé aux Journées du Patrimoine placées sous le signe du Moyen Age, en ouvrant ses locaux à la visite, puisqu'ils sont situés dans l'ancien logis du XVIe siècle de la ferme de la Vieille Cense, dépendance de l'abbaye de Saint-Hubert depuis le IXe siècle. Ce fut l'occasion de faire découvrir le site aux visiteurs et de présenter une exposition rassemblant de multiples informations historiques et des documents iconographiques : cartes, cartes postales anciennes, photographies anciennes et relevés archéologiques. Plus 350 visiteurs nous ont rendu visite lors de ces deux jours.

Au printemps 2006, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne a organisé son premier « Printemps des Patrimoines », qui est appelé à être renouvelé chaque année avec à chaque fois un ou plusieurs angles d'approche différents. Cette année, les quatre conférences et la visite du Fourneau Saint-Michel s'inscrivaient dans la thématique du patrimoine rural : fermes, habitat traditionnel, paysage et évolution des campagnes. Ces conférences ont réuni des spécialistes de qualité et ont suscité l'enthousiasme des participants. A cette occasion, une exposition consacrée au patrimoine architectural de la Famenne et des Rives du Douro (Espagne) – la MUFA a accueilli une stagiaire espagnole pendant 5 mois – a été réalisée.

Dors et déjà la Maison de l'Urbanisme prépare d'autres activités dans ce domaine.

- Les expositions consacrées à la Vieille Cens et à la Famenne seront exposées du 24 juillet au 5 septembre à la Bibliothèque provinciale à Marche-en-Famenne (Chaussée de l'Ourthe 74). Elles seront pour l'occasion complétées de plusieurs photographies anciennes de bâtiments agricoles de nos régions, photographies issues des collections du Fourneau Saint-Michel, ainsi que des matériaux de construction traditionnels dont un module montrant la composition d'un mur en pan de bois et torchis. Accès gratuit du mardi au vendredi de 14h à 18h et les samedis de 9h à 12h.

- Les **9 et 10 septembre 2006**, nous vous proposons dans le cadre des **Journées du Patrimoine**, de parcourir un **circuit en bus entre Famenne et Ardenne**. Coordonné avec le TEC, ce circuit traverse les communes des Hotton, Marche-en-Famenne et Rendeux et dessert différentes lieux patrimoniaux ouverts durant ces deux jours, tout en vous faisant découvrir les richesses patrimoniales des villages traversés. **Activité gratuite.**

- En octobre, nous vous inviterons à de nouveau prendre la route avec nous pour partir à la **découverte de quatre villages de la région** – Wéris, Mormont, Ny et Forcée – en compagnie d'un géographe, d'un historien de l'architecture et d'un architecte. Objectif : ouvrir les yeux sur le patrimoine et les paysages proches, leur histoire, leur évolution, et les enjeux d'aujourd'hui en termes de conservation. Informations à venir sur : [www.mufo.be/agenda.index.php](http://www.mufo.be/agenda.index.php)

Et nous travaillons déjà à l'édition 2007 du Printemps des Patrimoines, qui sera consacrée au patrimoine urbain et plus particulièrement aux centres anciens de la région, Marche-en-Famenne en tête. Plus d'information dans un prochain numéro





Le mois de juin 2006 a été l'occasion pour la MUFA de concrétiser deux nouveaux partenariats avec des associations locales.

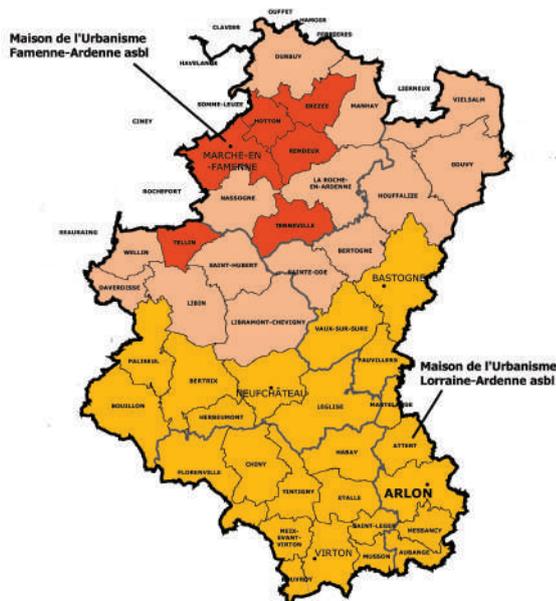
Tout d'abord, en collaboration avec l'ACIH-AAM asbl Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne a mis sur pied une conférence traitant de l'accessibilité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite et invalides. Ce fut l'occasion d'approcher différents aspects de cette problématique : réglementation, subventionnement des travaux, conseils techniques, label d'accessibilité, réalisations, ... . Si les bonnes volontés et les acteurs sont bien là aujourd'hui, force fut de constater que cette problématique ne rencontre pas encore une attention et un écho suffisant au sein de la population et auprès des décideurs locaux notamment. La MUFA souhaitait ainsi apporter sa contribution à ce défi.

Enfin, en partenariat avec la CCAT de Rendeux, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne a réuni plusieurs orateurs pour évoquer la question des mutations sociales et des pressions foncières qui sont à l'œuvre en Wallonie et notamment en milieu rural. Vaste problématique qu'il était bien évidemment impossible d'épuiser en une soirée. Les présentations de MM. Mormont, Halleux et Van der Meerschen visaient surtout à susciter la réflexion au sein de l'assistance, dont de nombreux membres de CCAT, en changeant d'échelle et en dépassant le contexte local pour examiner la situation au niveau wallon et belge. Mobilité accrue, changements économiques et sociaux, essore du tourisme et multiplication des secondes résidences, ... sont autant de facteurs et de données évoqués lors des échanges avec les participants venus en nombre.

La Maison de l'Urbanisme est un organisme agréé et subsidié par la Région wallonne. Elle pour objet l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie. Elle a pour missions : la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le patrimoine architectural et paysager. Son territoire d'action s'étend actuellement sur celui des six communes paternelles initiatrices du projet : Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Rendeux, Tellin et Tenneville. Il est amené, nous l'espérons, à s'élargir. Une seconde maison de l'urbanisme est active dans le sud de la province du Luxembourg, à Attert.



Jean-Sébastien Misson  
Coordinateur-Animateur  
de la MUFA



La newsletter de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne et téléchargée gratuitement sur son site internet.

Editeur responsable : Benoît Tricot (Président)  
Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl  
Rue de l'Ancienne Poste 24 - 6900 Marloie  
T. 084 45 68 60 - F. 084 45 68 61 - contact@mufa.be - www.mufa.be

